

Les élus se sont réunis le 6 mars 2023 en séance ordinaire (28 votants) et le 20 mars 2023 en séance ordinaire (25 votants), parmi les points à l'ordre du jour :

- > Budget 2023
- > Subventions aux associations au titre de l'année 2023
- > Rétrocession de la rue Simone Veil dans le domaine public communal
- > Mise à disposition d'un terrain communal dans le cadre de l'implantation d'une activité maraîchère
- > Chèque sport

1. Budget 2023

Comme chaque année, Monsieur le Maire souhaite poursuivre une gestion prudente afin de continuer à maîtriser les dépenses de fonctionnement et de permettre une politique d'investissements importante.

LES DONNÉES CLÉS DU BUDGET

• Taux d'imposition 2023

Le Conseil municipal a décidé de ne **pas augmenter les taux d'imposition** étant donné que les bases d'imposition de l'État sont fixées à +7,1 % cette année contre +3,4 % en 2022.

La taxe foncière : on vous explique

Sur la base de l'exemple ci-contre. Pour l'année 2023, le montant global de la hausse s'élève à 44 € dû **uniquement à la revalorisation des bases de l'État.**

EXEMPLE

2022	2023
Base locative moyenne (fixée par l'État) 1600 €	Base locative moyenne (fixée par l'État) 1713 € Soit une augmentation de 7,1 %
X	X
Taux communal (voté par la commune de Roost-Warendin) : 39,29 %	Taux communal (voté par la commune de Roost-Warendin) : 39,29 % Aucune augmentation
=	=
Montant moyen de la taxe foncière sur la propriété bâtie revenant à la commune 629 €	Montant moyen de la taxe foncière sur la propriété bâtie revenant à la commune 673 €

• Perspectives pour 2023

Les dépenses de fonctionnement

Les charges de personnel devraient connaître une légère hausse par rapport à 2022 (prise en compte de la revalorisation du point d'indice sur une année complète).

En 2023, bien que l'objectif de la ville reste de continuer la chasse au gaspillage sur les postes énergies, ces dépenses devraient continuer d'augmenter. En effet, l'inflation attendue cette année sera encore en progression tout comme la revalorisation des contrats de prestations, d'achat de gaz ou d'électricité.

La ville poursuivra sa contribution au Syndicat Intercommunal d'Aide à l'Enfance Inadaptée (SICAEI) et son action au conseil en énergie partagée.

La ville maintiendra les contributions versées aux associations sur les bases de calcul appliquées ces dernières années.

Ces versements resteront conditionnés au nombre d'adhérents habitant Roost-Warendin.

Les dépenses d'investissement

Plusieurs projets sont en cours de réalisation ou à l'étude :

- Construction d'une salle d'évolution sportive au groupe scolaire Roger Salengro
- Révision générale du PLU
- Géothermie : études sur le raccordement de logements à Belleforière
- Déploiement du contrôle d'accès sur différents bâtiments municipaux
- Renforcement du réseau de vidéo protection
- Peintures à la salle des fêtes
- Acquisition du 436 rue Jean Moulin
- Démolition de maisons : le 404, 416, 426, 434, 436, 437 rue Jean Moulin et le 147 rue Jules Guesde
- Travaux de conformité à la salle des fêtes : sécurité incendie



Rénovation des logements Maisons et Cités dans le cadre de l'ERBM

- Acquisition de 25 caveaux pour le nouveau cimetière et d'un columbarium pour l'ancien
- Toiture de la mairie
- Rénovation de l'école de Belleforière
- Aménagement de la bibliothèque

Engagements pluriannuels :

- Projet de construction des halles couvertes
- Déploiement du contrôle d'accès sur les bâtiments municipaux
- Réfection de voiries
- Remplacement des fenêtres du château de Bernicourt
- Contribution à l'aide à la rénovation des logements Maisons et Cités dans le cadre de l'ERBM
- Programme de mise aux normes pour l'accessibilité des personnes handicapées
- Rénovation de l'éclairage public
- Poursuite des acquisitions des habitats dégradés dans l'optique d'un renouvellement urbain



Remplacement des fenêtres du château de Bernicourt



Rénovation de l'école de Belleforière



Terrain de la future implantation des Halles de Bernicourt

VOTE DU BUDGET PRÉVISIONNEL 2023

Après délibération, le Conseil municipal adopte le budget primitif 2023 qui s'équilibre en recettes et en dépenses :

- Section de fonctionnement : 5 482 336 €
- Section d'investissement : 7 167 926,77 €

Grâce à la maîtrise des dépenses de fonctionnement, la part dédiée à l'investissement reste encore cette année très importante pour continuer à développer notre ville.

**23 POUR 2 ABSTENTIONS
LORS DE LA SÉANCE DU 20 MARS 2023**

2. Subventions aux associations au titre de l'année 2023

La ville continue de soutenir les associations présentes sur le territoire communal. Elle leur accorde une **subvention globale de 202 170 €**.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ
LORS DE LA SÉANCE DU 20 MARS 2023**



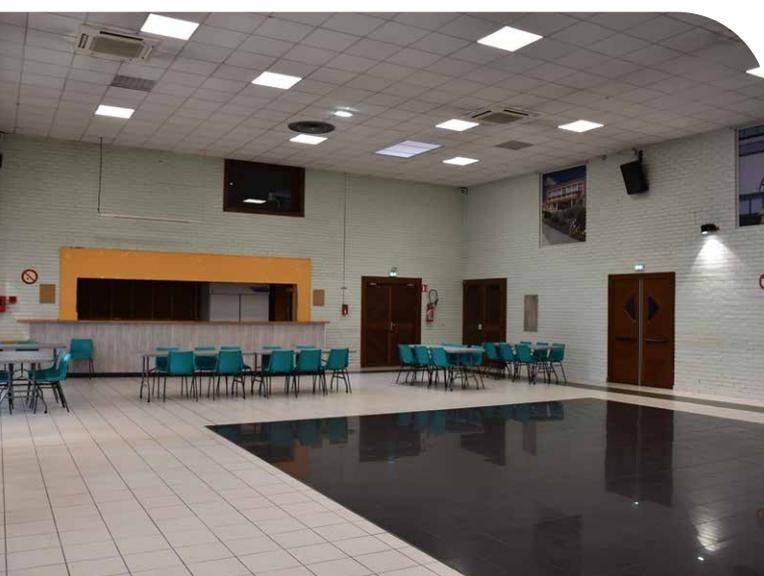
Journée sports et loisirs pour tous

3. Rétrocession de la rue Simone Veil dans le domaine public communal

Dans le cadre de la construction du Domaine de l'Escarpelle, une nouvelle voirie a été créée : la rue Simone Veil.

Cette rue, ainsi qu'une partie de la rue Joliot Curie, intègre le domaine public communal.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ
LORS DE LA SÉANCE DU 20 MARS 2023**



Peintures et travaux de conformité, sécurité incendie à la salle des fêtes



Rue Simone Veil : domaine public communal

4. Mise à disposition d'un terrain communal dans le cadre de l'implantation d'une activité maraîchère

Une nouvelle activité agricole maraîchère s'installera sur des terrains loués par la ville rue des Pâturelles.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ
LORS DE LA SÉANCE DU 20 MARS 2023



Vue du site : implantation activité maraîchère



Terrain de la future implantation de l'activité maraîchère

5. Chèque sport

La Municipalité propose **un chèque sport d'un montant de 17 €** en augmentation par rapport à l'année dernière. Ce chèque est réservé aux jeunes Roost-warendinois de moins de 18 ans, scolarisés et fréquentant l'un des clubs sportifs conventionnés de la ville pour la rentrée scolaire 2023.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ
LORS DE LA SÉANCE DU 20 MARS 2023



Rencontre avec vos clubs sportifs

